

Compte rendu conseil d'école du Clos d'en Haut
Mardi 5 novembre 2013

Étaient présents :

Monsieur CHEVRIER, directeur de l'école

Enseignants : Mesdames ASSANTE, BAUDOT, BERNARD, FERDINAND, HOUOT, LEGAST, LOPES, MANTIN, MADAVAINÉ, RUAULT, SCHMIDT, SCOTTY, SWIRSKY, VANDERCOLDEN, VOISIN et WAST et Messieurs MADEIRA, MARECHAL, MERLANT

Mairie : Madame MAGNOUX

DDEN : Madame MAUTRET

Parents d'élèves : **FCPE :** Mesdames LHERONDEL, PEREIRA, ISERE, JAN, PAVIS, COLINEAU, LIBERT, KHELOUFI, LABORDE, PACILLY, TALUAULT et GROOTAERT

PEEP : Mesdames RETEL, MILLISCHER, HINGUE, ROUGET, LAFLEUR, et LETOURNEUR et Monsieur BARTOLO.

Excusée : Madame BOUCHER (IEN), Mesdames DEMAY et LORETTE (enseignante)

- **Résultats des élections de parents d'élèves**

11 sièges ont été pourvus par la FCPE et 8 sièges par la PEEP.

Le taux de participation avoisinait les 45 %

- **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l'école est tiré du règlement départemental, qui fait foi. C'est un extrait des règles les plus souvent utilisées. Le conseil d'école valide le règlement intérieur.

- **Les effectifs de l'école**

L'école ne refuse pas les élèves, néanmoins les CE1 sont arrivés à un taux maximum de 29 élèves par classe il sera donc difficile d'en accueillir d'autres sans altérer la qualité de travail des élèves.

Les CP sont au nombre de 95, les CE1 de 116, les CE2 de 101, les CM1 de 88, et enfin les CM2 sont au nombre de 94.

L'école compte donc actuellement 494 élèves.

Si les effectifs continuent d'augmenter et une ouverture de classe se fait il y aura suppression soit de la salle informatique soit de la salle des maîtres c'est la municipalité qui décidera, sachant que l'équipement de la salle informatique a constitué un investissement financier conséquent. La Ville est informée de cette situation difficile.

- **Coopérative scolaire**

Les dépenses de la coopérative ont été de 5600 € pour le théâtre, de 6000 € pour les projets percussions, cirque, et danse africaine, de 300 € pour un lecteur CD, de 500 € pour des livres ainsi que d'autres dépenses pour les sorties, des ballons, des gants.

Les recettes ont été de 7000 € de dons faits par les parents, et de 4600 € de donation de la caisse des écoles.

Les dons des parents servent essentiellement à financer les sorties théâtre. Cette année, deux classes de CM2 ont choisi de ne pas faire de sorties théâtre afin de financer un projet de classe découverte.

Une kermesse devra être faite en fin d'année afin de pouvoir financer la coopérative scolaire. La kermesse organisée en septembre remplaçait celle qui n'avait pu se dérouler au mois de juin 2013.

Une seule demande de dons pour la coopérative scolaire est autorisée par an, cette règle a été instaurée par l'OCCE qui gère les coopératives scolaires et le DASEN (ancien inspecteur d'académie).

- **La Caisse des écoles**

12 classes sur les 19 de l'école ont déposé une demande de financement de leur projet auprès de la Caisse des écoles.

Tous les projets de l'école ont été validés en amont par l'inspectrice de l'éducation nationale.

Les classes découvertes ont été financées en totalité de leur demande soient 2000 €.

Mais certains projets n'ont pas eu les subventions demandées, il faudra donc trouver une solution pour les financer, solution qui se portera sur un recours plus important à la coopérative scolaire ou bien en privilégiant l'utilisation des bus communaux, supprimant ainsi une sortie à chaque classe concernée.

Ce financement partiel rend difficile la réalisation des projets. Plutôt que de répartir ses aides sur tous les projets présentés, la Caisse des Ecoles pourrait proposer de n'accorder des financements à chaque école une année sur deux. De cette façon les projets seraient financés en totalité, évitant aux enseignants de jongler, au risque de ne pas pouvoir réaliser leur projet.

Il est rappelé que le budget de la Caisse des Ecoles est constitué d'une subvention de la Ville mais aussi des cotisations des familles renouvelées tous les ans, en début d'année.

- **L'organisation de l'enseignement des langues**

Sur l'école, l'enseignement des langues vivantes se fait en CE1.

Sur les 90 minutes requises dans les programmes, une heure est consacrée à la pratique et l'apprentissage de la langue par des échanges de services entre les enseignants, les 30 minutes restantes se portent sur la civilisation et se fait par chaque enseignant pour sa propre classe.

Concernant l'allemand, une seule enseignante est habilitée, les échanges de services sont donc complexes. En anglais, les effectifs sont assez lourds.

Les trois enquêtes faites par l'école ont finalement abouti permettant la poursuite du choix de la langue vivante entre l'anglais et l'allemand. Plus d'une trentaine d'élèves du CE1 au CM1 ont opté pour l'allemand.

Les enseignements de langue ont lieu le vendredi matin et ont commencé après la semaine de la rentrée des vacances de Toussaint.

- **Les APC**

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sont d'une durée de 36 heures annuelles.

Ces heures viennent en remplacement de l'ancien système d'Aide Personnalisée (APE), plus connu des familles sous l'appellation de « soutien » qui représentaient 60h/an.

Les APC sont mises en place dès cette année et seront intégrées dans la réforme des rythmes scolaires.

L'école voulait commencer tôt mais le premier projet a été refusé. Celui-ci a dû être refait avant les vacances de la Toussaint. Les premières séances ont pu débuter la semaine avant les congés scolaires.

Le choix a été fait de prendre les élèves deux heures par semaine, surtout pendant la pause méridienne par tranche d'une demi-heure, mais aussi par tranche d'une heure le soir.

Les APC ne seront pas forcément faits par l'enseignant de la classe, en fonction des thèmes traités : l'école souhaite utiliser tous les moyens dont elle dispose.

Le coup de pouce concernant l'aide au renforcement de la lecture en CE1 sera fait en début d'année comme précédemment.

Les parents recevront un courrier type afin d'autoriser leur enfant à participer aux séances d'APC. Le courrier parle des « difficultés » des élèves alors qu'en réalité les APC ne servent pas seulement aux enfants en difficulté, mais peuvent donc aborder des thématiques plus larges et variées : informatique, règles de vie en commun...

Question de la PEEP : le fait que les APC se limitent à 36 heures annuelles alors que le double était donné par les APE, cela ne porterait-il pas préjudice aux enfants en difficultés ?

Réponse : À l'inverse des APE, les APC ne se limitent pas à une aide aux enfants en difficulté, elles élargissent le champ des compétences et peuvent être utilisées pour la méthodologie pour la recherche (préparation des exposés qui figurent dans le projet d'école) et plein d'autres choses encore.

Réponse de la FCPE : les APE en tant qu'aide aux enfants en difficultés n'ont pas forcément été une réussite, rajouter du temps scolaire à des enfants en difficultés n'est pas forcément la bonne méthode à avoir.

- **Les RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté)**

Sur l'école, le temps imparti au maître G (dominante rééducative ; Madame MARTIN) est équivalent à l'année dernière, celui des maîtres E (dominante pédagogique ; Mme DEVISME) a été augmenté en raison de besoins importants dans les classes.

La psychologue scolaire Mme GAVERIAUX est aussi présente mais moins souvent que l'année dernière, ce qui signifie un délai plus long pour les bilans.

Un nouveau redécoupage a été fait cette année sur la circonscription qui ne compte plus que deux villes, Conflans et Achères.

Question de la FCPE : lors de la réunion avec l'inspectrice de l'éducation nationale, il nous a été indiqué que celle-ci se réserve le droit, en fonction des demandes, d'ajuster le personnel RASED sur les écoles de la circonscription

Réponse de la psychologue scolaire : nous avons construit notre travail annuel sur ce redécoupage, il me semble donc difficile de changer.

La priorité est donnée au cycle 2. Les élèves de maternelle seront donc en attente jusqu'en janvier. Les enseignants spécialisés rencontrent toujours les parents des élèves pris en charge pour les restitutions finales.

Question de la FCPE : avons-nous encore des demandes de prise en charge en attente et si oui quels moyens humains en plus faudrait-il mettre en plus sur l'école ?

Réponse de la psychologue scolaire : une journée en plus de Maître E ainsi qu'une journée de Maître G et de psychologue répondraient aux attentes de l'école.

- **Les remplacements d'enseignants.**

De façon majoritaire, beaucoup d'absences d'enseignants n'ont pu être remplacées par manque de moyens.

Les remplaçants de la circonscription ont été affectés dans les classes des PES (enseignants débutants) quand ceux-ci étaient en stage, de ce fait les absences des autres enseignants n'ont pas pu donner lieu à remplacement dans le même temps.

L'école étant pourvue de beaucoup de classes où elle peut répartir les élèves, elle n'est pas prioritaire contrairement aux écoles plus petites. Il faudrait des moyens supplémentaires sur la ville pour pourvoir à toutes les demandes, d'autant qu'en raison du redécoupage de la circonscription évoqué plus haut, les moyens de remplacement ont été baissés.

- **Les AVS**

Une AVS n'a pas vu son contrat renouvelé sur l'école Son remplacement a été fait plus rapidement que prévu et la nouvelle AVS a commencé le 4 novembre. La réponse dans le délai de renouvellement a donc été courte.

Néanmoins, la précarité d'un tel contrat sur deux années, renouvelé tous les 6 mois, pose problème et dépend du type de contrat proposé par l'Education nationale. Désormais, les nouveaux contrats sont signés pour deux années.

Il y a six AVS sur l'école pour 7 élèves en situation d'accompagnement.

- Les activités nautiques

Question de la FCPE : nous avons entendu parler du projet « sauv'nage » proposé aux élèves qui permet aux enfants d'apprendre à nager et ne se limite pas, pendant cinq ans comme décrit dans le projet d'activité, à ce que l'enfant n'est pas peur de l'eau.

Réponse : ce projet n'est pas mis en place car il ne figure pas dans les programmes des activités aquatiques et nautiques enseignées à l'école élémentaire. L'activité aquatique actuelle est plutôt destinée à favoriser la découverte de l'eau et la prévention.

- Les travaux dans l'école

Le débit de gaz, mis en place par GDF lors des travaux de raccordement du nouveau bâtiment sur la maternelle pendant les vacances scolaires, provoque la mise en sécurité de la chaudière. Il n'y a donc pas eu de chauffage les deux premiers jours de la rentrée.

Réponse de la mairie : le nécessaire doit être fait mercredi, le chauffage sera donc actif dès jeudi.

Les plafonds de 6 classes ont été refaits : peinture et nouveaux éclairages avec allumage automatique à détecteur de présence, avec un fonctionnement de ce dispositif parfois aléatoire. Ces travaux engendrent également une meilleure qualité phonique dans les classes.

Concernant le parking des enseignants, il avait été demandé à ce que l'accès de ce parking soit « comblé » et cela devait être fait pendant les vacances. Il est à noter que ce n'est toujours pas exécuté.

Un filet a été mis au fond de la cour ainsi qu'un espace grillagé qui permettent de meilleures relations avec le voisinage, empêchant les ballons de l'école d'atterrir dans les jardins desdites maisons.

La deuxième partie des sanitaires a aussi été refaite.

Un préau couvert est toujours souhaité. Cette demande se fera d'autant plus pressante à la rentrée 2014 avec la réforme des rythmes scolaires qui nécessitera de disposer de davantage de locaux. D'ores et déjà il semble que l'accueil périscolaire du midi manque de locaux quand la météo est mauvaise.

L'école fait régulièrement des demandes pour des stores cassés, des mises en place d'étagères ou de meubles, mais il est à noter qu'aucun retour de la mairie n'est fait sur la réalisation de ces demandes.

- Sur la sécurité autour de l'école

Un problème d'éclairage a été signalé par la PEEP sur un passage protégé et transmis au service voirie.

Contrairement à l'année dernière, et au travail remarquable que faisait une personne pour faire traverser les enfants, il n'y a pas toujours d'ASVP sur notre école, à l'inverse de ce qui avait été instauré lors des réunions organisées par la mairie sur la sécurité aux alentours des écoles. Des problèmes fréquents d'incivilités sont encore à noter par des parents qui se garent sur le passage piétons devant l'entrée de l'école ou sur le trottoir. Le conseil d'école rappelle donc aux familles que ce passage doit rester à la disposition unique des enfants et des parents afin de permettre leur accès en toute sécurité au portail de l'école.

La police municipale procède à des passages ponctuels autour de l'école et peut être appelée en cas de besoin.

Des camions de livraison pour les travaux de l'agrandissement de la maternelle des Basses Roches passent encore le matin aux heures d'entrée des classes, ce qui cause un encombrement de la rue des Basses Roches obligeant les voitures, dans les deux sens, à faire demi-tour dans cette même rue, ce qui bien évidemment pose problème quant à la sécurité des enfants.

De la même façon les manœuvres du camion d'Elior (prestataire de restauration scolaire) qui fait une marche arrière dans l'entrée de la cour, aux heures d'entrée de l'école, ne sont pas forcément adéquates.

Il existe un problème récurrent d'atroupement devant l'école au niveau du portail principal aux heures de sortie des classes. Les familles attendent leurs enfants au plus près du portail empêchant d'une part les enfants de sortir correctement et d'autre part certains parents se retrouvent sur la chaussée, pouvant provoquer des accidents. Cet espace d'attente est particulièrement restreint, ce qui ne favorise d'ailleurs pas les relations parents-enseignants à ces moments de la journée. Une réflexion avait déjà été menée par le conseil d'école ces dernières années pour le déplacer, sans qu'une solution pertinente puisse être dégagée en raison des contraintes liées à l'accès des pompiers. Pour autant, le problème persiste. Il serait souhaitable que la question soit étudiée, peut être à l'occasion de la reconfiguration de l'école dans les prochaines années. **Il est donc demandé aux parents de ne pas se mettre devant la grille et de bien respecter le tracé rouge de l'entrée principale afin de permettre aux élèves de sortir sans difficulté.**

- Le local infirmier

L'infirmière scolaire n'a plus de local depuis le début des travaux de la maternelle. Elle fait donc ses visites dans la salle du réseau d'aide (RASED).

La représentante mairie indique que la salle prévue pour l'infirmière scolaire dans l'extension de la maternelle Basses Roches sera terminée au mois de janvier prochain.

- Les coordinations éducatives

Les membres du conseil d'école demandent à ce que les réunions de coordinations éducatives soient remises en place. Elles regroupent

le directeur de l'école ou un enseignant, un représentant de l'Inspection, les associations de parents d'élèves, un représentant des agents d'entretien et les représentants du secteur périscolaire de la Ville afin de répondre aux différents questionnements et d'harmoniser les fonctionnements et les règles de vie sur la totalité des heures de présence des enfants dans l'école.

La mairie avait indiqué que ces réunions de coordination éducative ne se feraient plus, le comité de pilotage sur la réforme scolaire s'y substituant pour l'instant. Si des questions se posaient, il faudrait en débattre en conseil d'école.

À nouveau, les membres du conseil d'école indiquent que ce comité de pilotage n'a pas fonction à répondre aux questionnements particulier des écoles et rappellent qu'au mois de juin 2013, dans le dernier compte rendu du conseil d'école du Clos, six questions avaient été posées à Monsieur Grégory SOLET, responsable du périscolaire, et qu'aujourd'hui encore celles-ci demeurent sans réponse.

- **Entrée et sortie entre l'école du Clos d'en Haut et l'école du Long Chemin**

Il est à rappeler que les parents ayant des enfants sur le Clos et sur le Long Chemin peuvent bénéficier de 10 minutes de gratuité à l'accueil périscolaire du long chemin à partir de 8h10.

La FCPE demande que cette gratuité puisse être faite aussi le soir à 16 heures 30.

Réponse de la mairie : pour que la gratuité puisse être accordée à 16h30 il faut que les parents la demandent auprès de la mairie. Pour l'instant aucun parent ne l'a demandée.

- **Les fournitures scolaires.**

Le bilan des fournitures scolaires est relativement équivalent à celui de l'année dernière en terme de quantité, mais le coût des kits par classe a été plus élevé, le matériel demandé étant de meilleure qualité.

La FCPE renouvelle sa demande auprès de prendre en charge pour tous les écoliers de Conflans par la mairie d' « un cartable scolaire » afin que l'école reste gratuite.

- **La journée des droits de l'homme organisé par la ligue des droits de l'homme en association avec la FCPE.**

La ligue des droits de l'homme organise une journée des droits de l'homme le 19 janvier 2014 et propose à toutes les écoles de Conflans de travailler sur le thème « du droit à vivre en paix ».

Les enseignants pourront proposer des exposés, des chorales, du théâtre, de la danse ou tout autre choix qui leur semblera intéressant.

- **Réforme des rythmes scolaires**

Le directeur de l'école a transmis une proposition d'emploi du temps à l'Inspection avec des TAP (temps d'activités périscolaires) longs positionnés en fin de journée, sur 2 jours de la semaine. En effet, il semble que des temps de 45min/jour ne soient pas suffisants pour s'investir dans une activité. Par ailleurs la Ville propose un sondage aux familles sur son site Internet. La proposition de l'école rejoint la proposition d'organisation n°1 présentée par la commune.

- **Le plan particulier de mise en sécurité.**

Pour la première fois, un PPMS, sera fait dans toutes les écoles de Conflans courant novembre. Il s'agit d'un exercice visant à se préparer à un accident de type « risque majeur » qu'il soit naturel ou technologique : le but est de protéger les enfants. Cet exercice concernera un large secteur géographique au-delà de Conflans : chaque établissement a rédigé des consignes et des procédures qui seront testées au cours de cet entraînement.

L'école prépare les enfants à ce plan de mise en sécurité, mais rappelle qu'il est important que les parents puissent aussi questionner leur enfant, les rassurer.

Les élèves resteront confinés plusieurs heures dans l'école sans possibilité pour les parents de téléphoner. Aucune sortie ni entrée ne sera possible pendant cet exercice.

La date qui n'a pas encore été fixée sera annoncée le jour de l'exercice.

Fin de la séance à 20h30

Le directeur de l'école
Jean Claude CHEVRIER

le secrétaire de séance
Corinne GROOTAERT